



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Bureau de l'enseignement privé

DPE4

Affaire suivie par :

Angèle HOELLINGER

Tél. 03 88 23 34 23

Mél : ce.mvt1Dprive@ac-strasbourg.fr

Rectorat

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

LE RECTEUR de l'ACADEMIE

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles R 914-4 à 6, R 914-45, R 914-75 à 77,

A R R E T E

Article 1 : le calendrier des procédures de nomination des maîtres contractuels des établissements privés sous contrat du premier degré de l'académie de Strasbourg est fixé, pour la rentrée scolaire 2025, comme suit :

3 mars 2025 : date limite de validation des services (supprimés, vacants et susceptibles d'être vacants) à la rentrée scolaire 2025.

2 avril 2025 : publication des services à pourvoir à la rentrée scolaire 2025.

28 avril 2025 : date limite de retour des formulaires de candidature pour participer au mouvement 2025.

6 mai 2025 : date limite de retrait des candidatures (renonciation à la participation au mouvement).

6 mai 2025 : date limite pour le dépôt d'une candidature tardive (uniquement pour un examen lors de la CCMI 1^{ère} phase) au titre d'un changement de situation familiale ou d'une mutation tardive du conjoint.

17 mai 2025 : date limite de prise de contact avec les chefs d'établissements.

22 mai 2025 : date limite du retour des avis des chefs d'établissements sur les candidatures relatives aux services à pourvoir dans leur établissement.

10 juin 2025 : réunion de la commission consultative mixte interdépartementale.

Article 2 : Les vacances de services survenant en cours d'année scolaire sont déclarées, sans délai, lorsqu'il y a lieu d'y pourvoir avant le 1^{er} septembre 2025.

Article 3 : Madame la Secrétaire générale de l'académie de Strasbourg est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale d'académie**

Signé

Claudine Macresy-Duport